

COMMUNE DE BOURLON

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/6/2011

PRESENTS : MM. BOYER- LEROUGE- CUVILLIER - MERCIER- BRUEZ- CARPENTIER -WIART - LAUDE -MASSON
LECHAPTOIS

MMES LAGEAT- COQUART - COUVREUR

ABSENT EXCUSE : M. CUVILLIER

1°) AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE :

Le Maire donne lecture du projet de schéma départemental de la coopération intercommunale présenté :

* par Mr le Préfet du Nord en date du 3 mai 2011 (réceptionné en Mairie de 6 mai 2011)

* par Mr le Préfet du Pas de Calais en date du 4 mai 2011 (réceptionné en Mairie le 7 mai 2011)

Ces projets de schémas départementaux prévoient la fusion :

- de la Communauté de Communes de Marquion (17 communes - 11 480 habitants)

avec :

* la Communauté d'Agglomération de Cambrai (24 communes - 63 675 habitants)

* la Communauté de Communes de l'Ouest Cambrésis (10 communes - 4 520 habitants)

* la Communauté de Communes de l'Enclave (3 communes - 1 044 habitants)

* la Communauté de Communes de la Vallée de Vinchy (3 communes - 1 779 habitants)

* la Communauté de Communes de Sens Escaut (6 communes - 3521 habitants).

L'ensemble formerait un EPCI de 63 communes et 86 019 habitants.

Chaque commune concernée dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la réception du projet, pour émettre un avis qui sera transmis aux Préfets du Nord et du Pas de Calais.

Le Maire expose à l'assemblée que le projet tel qu'il est présenté fera perdre de nombreuses compétences actuellement exercées par la CCM et seraient à nouveau à la charge de chaque commune, à savoir :

- le service petite enfance avec le relais des assistantes maternelles

- l'animation jeunesse

- l'accueil de loisirs sans hébergement

- l'entretien de voies communautaires

- la gestion en régie de la déchetterie

D'autre part, la pression fiscale sur les habitants sera augmentée en particulier la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Enfin, le poids des décisions des élus de la CCM sur la future plateforme sera diminué.

Il termine son exposé en informant les membres du conseil municipal que lors de la réunion de l'assemblée communautaire en date du 7 juin 2011, celle-ci s'est prononcée, après vote,

- contre le projet présenté (16 contre - 2 pour - 2 bulletins blancs)

- au maintien actuel de la Communauté de Marquion avec éventuellement extension avec la Communauté de l'Enclave et la reprise des compétences du SIVOM de Marquion.

Il demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir suivre le vote de l'Assemblée Communautaire.

Après délibération, il est procédé au vote à mains levées

- nombre de votants : 14

- pour le projet de la SDCI : 1

- contre le projet de la SDCI : 11

- abstentions : 2

La délibération sera transmise conjointement aux Préfets du Nord et du Pas de Calais.

2°) PLAN LOCAL D'URBANISME :

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 21 avril dernier relative à l'arrêt projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Il expose que lors des réunions de travail de la Commission communale avec les Personnes Publiques associées, les services de l'Etat et les communes limitrophes, la commune de Graincourt-lès-Havrincourt n'a pas été invitée.

Cet oubli ne remettant pas en cause la validité de l'arrêt projet, il demande que la Commune de Graincourt-lès-havrincourt soit destinataire de la délibération du 21 avril ainsi que du dossier des plans et pièces écrites.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à cette demande.

3°) D I V E R S :

a) effectif des emplois communaux :

Compte tenu du départ à la retraite de M. Williams (au 1/11/2011) et à son remplacement, le Maire propose de fixer comme suit l'effectif du personnel administratif :

- au 01/09/2011 :
 - < 1 attaché territorial à temps complet
 - < 1 adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet
 - < 1 adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (22 h/semaine)
- au 01/11/2011 :
 - < 1 adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet
 - < 1 adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (22 h/semaine)

b) cantine scolaire :

L'assemblée émet un avis favorable à l'avenant présenté par la Société API RESTAURATION relatif à la révision du prix annuel des repas livrés au restaurant scolaire et ce conformément à la convention du 28 septembre 2009. Le prix est fixé à 2 € 72 (2 € 66 précédemment) soit une augmentation de 2,41 %. Elle fixe, compte tenu que le prix n'a pas changé depuis 2 ans, à 3 € 00 (2 € 90 précédemment) le ticket d'un repas et ce à compter de la rentrée scolaire 2011-2012.

c) travaux divers :

- Mairie :

Le Maire informe l'assemblée d'un coût supplémentaire pour la toiture :

- < Entreprise URSO : 6 618 €
 - * échafaudage supplémentaire, lavage et application d'un hydrofuge sur la toiture, travaux divers
- < Entreprise LOURDEL : 9 688 €
 - * application d'un fixateur et mise en peinture des ardoises (2 couches)

- Logement école maternelle :

- < devis estimatif des travaux :
 - * travaux rez-de-chaussée : 105 200 € HT
 - * travaux étage : 67 900 € HT
 - * honoraires architecte et bureau de contrôle : 27 600 € HT

d) demande subvention :

L'Assemblée émet un avis défavorable à la demande de subvention présentée par l'Association ESPACE-MEDIA (Médiathèque) de VAULX-VRAUCOURT

REUNION DU 17 JUIN 2011 :

PRESENTS : MM. BOYER - LEROUGE - MERCIER - CARPENTIER - BRUEZ - LAUDE - WIART
MMES CATTIAUX - LAGEAT - COQUART - CACHEUX

ABSENTS EXCUSES : MM. CUVILLIER - MASSON - LECHAPTOIS - Melle COUVREUR

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 25 SEPTEMBRE 2011

Ont été élus à la majorité absolue au 1^{er} tour :

* délégués titulaires :

- Mr Jean-Luc BOYER
- Mr Jean-Marc LEROUGE
- Mr Francis LAUDE

* délégués suppléants :

- Mr Serge MERCIER
- Mme Marie-Françoise COQUART
- Mme Agnès LAGEAT

le MAIRE,